



## DÉCLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE CTL DU 15 OCTOBRE 2019

**Monsieur le Président,**

Alors que plus d'un agent sur trois était en grève lundi 16 septembre pour manifester le rejet du projet de géographie revisitée, le ministre continue à promouvoir sa réforme et à distiller des propos mensongers. Ainsi, il affirme sans vergogne que 2/3 des agents approuveraient sa réforme, car non grévistes. Au lieu d'entendre la colère qui s'exprime et s'amplifie depuis mars, le ministre cherche à minimiser le niveau de mobilisation des personnels.

De plus, affirmer qu'une partie des personnels en grève refuse de quitter Paris et la région parisienne relève au mieux d'une incompréhension, au pire, d'une grossière manipulation. Les agents, quel que soit leur département, et même non grévistes, sont opposés à ce projet. Le mécontentement n'a pas cessé à l'issue de cette journée. Des actions de protestation se poursuivent par divers moyens allant jusqu'à la grève reconductible dans plusieurs départements.

L'intersyndicale DGFIP, Solidaires, CFTC, CFDT, CGT et FO, refuse de laisser le ministre minimiser la colère des agents. Ce mouvement de grève est l'un des plus importants de ces dernières années à la DGFIP. Les agents défendent le service public rendu par la DGFIP et veulent continuer d'assurer la qualité de service attendue légitimement par nos concitoyens et nos partenaires. Ce combat mérite d'être reconnu par le ministre.

Or, bon nombre de directions locales n'ont reculé devant aucune intimidation, promesse, ou menace implicite dans le but de réduire le nombre de grévistes. Faut-il rappeler aussi que ni la Direction générale, ni le ministre, n'ont ménagé leurs efforts, allant même jusqu'à garantir contre toute évidence, qu'il n'y aurait pas de mobilité forcée, tentant ainsi de rassurer les personnels en leur faisant prendre des vessies pour des lanternes.

Enfin, il nous est revenu qu'ici où là les conditions de recensement des grévistes étaient largement perfectibles. Ainsi, à titre d'exemple, du fait qu'un poste ou service ne répondait pas au téléphone, le matin de la grève, les directions locales, contre toute interprétation rationnelle, ont considéré qu'il n'y avait aucun gréviste.

Malgré cela, plus d'un tiers des départements ont enregistré des taux de grévistes avoisinant ou dépassant 50 % avec des pointes au dessus de 60 % voire de 70 %.

**Cette volonté affichée de réduire ce mouvement de protestation à l'action de quelques uns témoigne d'une nouvelle forme de mépris à l'encontre des personnels et de leurs représentants.**

Il est maintenant question d'une version 2 des cartes initiales qui, là où elles ont été communiquées, illustrent l'absence de marges de manoeuvre offertes à la concertation. Parallèlement, la communication ministérielle s'adapte en fonction des interlocuteurs, des lieux et des circonstances.

Ainsi, dans « Var matin », le ministre affirme quasiment la main sur le coeur qu'aucune Trésorerie

ne fermera en 2020 sans l'accord des élus locaux alors même qu'une fermeture est d'ores et déjà programmée au 1er janvier. Pire, il se permet d'engager les futurs gouvernements jusqu'en 2026 oubliant un peu vite que le quinquennat se termine en 2022.

Les milliers d'élus locaux présents lundi 16 au côté des personnels en grève peuvent-ils croire encore à de telles promesses ?

Monsieur le Directeur, on ne construit pas une réforme contre et sans les agents, surtout quand la confiance est rompue. Trop d'approximations, de demi-vérités voire de contre-vérités, nous faisant douter du sens des mots, ont été opposées aux actions menées par les personnels. Nous exigeons l'abandon des réformes en cours et le retrait du projet du ministre Darmanin. Il est urgent d'ouvrir enfin de vraies négociations sur les conditions d'exercice des missions.

Aussi, l'intersyndicale de la DRFIP 21 refuse de discuter du démembrement de la DGFIP.

Par ailleurs, puisqu'il s'agit de votre premier comité technique en tant que président du CTL de la DRFIP 21, l'intersyndicale entend que cette présidence soit celle de meilleures conditions d'exercice du mandat des représentants du personnel.

Ainsi, l'ensemble des élus au CTL 21 vous demandent :

- des convocations de CTL sur une journée entière. Nous avons trop connu précédemment des CTL écourtés, contraints par le temps, les derniers points des ordres du jour bâclés et des absences de pauses déjeuner conformes au minimum légal pour les élus devant retourner l'après-midi dans leur service
- des envois des documents du CTL plus en amont. Le décret Fonction Publique précise que les documents doivent parvenir aux représentants du personnel au plus tard 8 jours avant la tenue de la réunion. Or, à plusieurs reprises nous avons su que les documents du CTL étaient prêts bien en amont mais, pour une raison de principe, ils n'étaient envoyés aux élus qu'à l'extrême limite du délai d'envoi. Cette demande pour le CTL vaut également pour les CAPL, du moins tant qu'elles existent encore.
- une communication immédiate aux élus du CTL dès que vous aurez des informations sur la réforme à venir de cette instance, dans le cadre de la fusion avec le CHSCT
- une réelle capacité d'écoute et de prise en compte des remontées des services que vous feront les élus du personnel. Vos passages dans les services ne vous permettent pas d'avoir une réelle vision de l'ensemble des problèmes des agents. D'ailleurs, les agents n'osent souvent pas parler ouvertement aux membres de la direction, alors qu'ils le font sans retenue envers leurs représentants dès votre sortie d'un service et, plus largement, au quotidien.
- la mise en place de mesures efficaces pour lutter contre le stress et la surcharge de travail auxquels font face les agents de tous les services, tant dans les trésoreries, que dans les services fiscaux qu'en direction. De plus, nous vous demandons d'éviter des surcharges de travail aux agents de la DRFIP 21 venant du national ; pour rappel, début 2019, les agents ont dû assurer un renfort national du centre d'appel dédié au PAS, pendant que leur charge de travail locale habituelle explosait en raison également du PAS ; on a atteint les 1800 mails en attente dans e-contact pour les deux SIP Dijonnais rappelons-le.

Vous l'aurez compris, l'intersyndicale de la DRFIP 21 vous demande d'agir en tous sens au mieux des intérêts des agents, dans le contexte d'années qui s'annoncent plus sombres que jamais pour la DGFIP.